

Rapport de présentation

I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mai 2023

Développement et cohérence territoriale

1. Armature territoriale : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Services à la population

2. Politique publique insertion – inclusion : Orientations stratégiques

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Transition et ingénierie

3. Politique publique agricole : Orientations stratégiques

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Direction exécutive

4. Ressources humaines : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

5. Budget : Budgets principal, eau et assainissement en régie et en délégation de service public
- Approbation des comptes de gestion
 - Approbation des comptes administratifs
 - Affectation des résultats

6. Dissolution des budgets eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP)

7. Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels : décision modificative du budget principal

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

II. Questions diverses

1. Armature territoriale : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

→ Rapporteur : monsieur Géhin, vice-président en charge de la transition écologique, de l'environnement, et de la politique achats durables

RAPPORT

Les Balcons du Dauphiné se particularisent par une armature territoriale multipolarisée. Cette armature est construite autour de 6 centralités : Tignieu-Jameyzieu, Crémieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, les Avenières Veyrins-Thuellin et Saint-Chef. Ces communes jouent un rôle incontournable dans le fonctionnement du territoire : chacune de ces communes polarise un bassin de vie en termes de démographie, d'offre commerciale, de services, d'habitat et de patrimoine.

Un des objectifs phare du projet de territoire est d'assumer son armature territoriale multipolarisée, tout en assurant une égalité d'accès aux services des citoyens et une répartition équitable des équipements, des commerces et des logements par le biais notamment d'une action de l'intercommunalité adaptée selon les spécificités (agir là où c'est nécessaire) et au service de ses communes pour le compte des habitants.

Afin de concrétiser une dynamique collective et la volonté de coconstruire un projet commun, un réseau dit « polarités » a été créé fin 2021 afin d'initier un partage d'expérience et consolider le rôle des polarités. Cette démarche de co-construction (aider à faire/faire pour/faire avec) entre les enjeux de déploiement des orientations du projet du territoire des Balcons du Dauphiné et les besoins plus spécifiques des polarités quant à la revitalisation de leur centre-ville a abouti à la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale.

Pour rappel, la communauté de communes a souhaité en 2021 soutenir la candidature des six polarités au label « Petites Villes de Demain » (PVD) afin d'accompagner leurs projets de revitalisation de centres-villes et de renforcer leur rayonnement à l'échelle des bassins de services. Or, Crémieu est la seule polarité qui a été retenue par l'État dans ce dispositif.

Souhaitant garder la dynamique mettant en lien les six polarités de bassins de services, il a été convenu de s'appuyer sur l'expérience crémolane dans le cadre du dispositif PVD afin de faire émerger une méthodologie renforçant le rôle des polarités de bassins de services inscrites dans le projet de territoire des Balcons du Dauphiné et d'accompagner leurs actions et leurs projets de revitalisation de centres-villes.

Le dispositif de l'ORT créé en 2018 par l'article 157 de la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets globaux de territoire visant la consolidation de leurs fonctions de polarités pour le déploiement du projet de territoire.

Par ses effets juridiques, l'ORT a pour objectif de contribuer à la reconquête des centres-villes en engageant des actions concernant l'habitat (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance des logements...), l'aménagement (valorisation du patrimoine bâti, réhabilitation des friches urbaines...) et le commerce (lutte contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux ...).

Le réseau des polarités a permis dans ce cadre de :

- Partager les connaissances sur le territoire avec les différents acteurs (élus et techniciens), identifier les problématiques territoriales communes et développer une culture commune du projet de territoire des Balcons du Dauphiné ;
- Rendre la collaboration efficace et stimuler la volonté de travailler ensemble ;
- Allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet d'ORT : études existantes, cartes, données statistiques, entretiens avec les acteurs du territoire, etc. ;
- Prendre des décisions collectives et créer une synergie entre les six polarités en vue d'assurer un développement territorial équilibré.

En parallèle de ces réunions, plusieurs temps de travail ont été organisés en interne et avec les élus et les techniciens des collectivités signataires de la future convention ORT (communes et communauté de communes). Ceci a permis d'identifier et / ou de confirmer les enjeux de chaque polarité et de définir cinq orientations stratégiques communes :

- La réhabilitation et le développement de l'habitat ;
- Le développement économique et commercial ;
- L'amélioration des mobilités et des connexions ;
- La mise en valeur des espaces publics et du patrimoine naturel et bâti ;
- Conforter le rôle de la polarité urbaine à l'échelle du bassin de services en développant des équipements et des services publics.

Ces orientations stratégiques sont traitées dans la convention ORT d'une manière personnalisée en fonction de l'identité et des caractéristiques de chaque polarité et d'une manière mutualisée pour permettre de répondre collectivement aux enjeux identifiés dans le projet de territoire des Balcons du Dauphiné, notamment :

- Assurer une égalité d'accès aux services et équipements à l'ensemble des habitants du territoire ;
- Renforcer les liens entre les communes et la communauté de communes : les Balcons du Dauphiné portent aujourd'hui plusieurs projets au sein des polarités afin de renforcer leur rayonnement territorial à l'échelle des bassins de services ;
- S'adapter aux enjeux contemporains en lien avec la rareté des ressources foncières et la nouvelle réglementation Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la mobilité, le changement climatique et la transition écologique.

A ce titre, la communauté de communes et ses six polarités de bassins de services souhaitent signer la convention ORT intercommunale, afin d'acter le dispositif et de permettre de débloquer les outils potentiellement mobilisables dans le cadre du dispositif de l'ORT. Poursuivre également le travail sur les actions de revitalisation, ainsi que la dynamique de mise en réseau des six polarités.

En termes d'évolution, la convention ORT intercommunale pourra être modifiée par la voie d'avenants, notamment pour faire évoluer le projet et le plan global d'actions, d'une part, en ajoutant de nouvelles orientations stratégiques ou actions opérationnelles sous forme de « fiches actions », et d'autre part, en permettant la modification éventuelle des périmètres d'intervention ORT.

Le président propose au conseil communautaire de valider les termes de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire des Balcons du Dauphiné (ORT), de l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention ORT avec les communes de Crémieu, Tignieu-Jamezieu, Morestel, Saint-Chef, Montalieu-Vercieu et Les Avenières Veyrins-Thuellin, ainsi que l'État et le département et à accompagner les dispositions utiles à sa mise en oeuvre.

● Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
53	Accueil des entreprises - Cession d'un terrain à l'entreprise Sigma Composite à Les Avenières Veyrins-Thuellin	27 678 €		

2. Politique publique insertion – inclusion : Orientations stratégiques

→ **Rapporteur : monsieur Grausi, vice-président en charge de l'économie générale et de proximité, de l'économie circulaire, de l'emploi et de l'insertion**

RAPPORT

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail a été organisé autour de la thématique insertion-inclusion.

L'enjeu, au-delà de soutenir financièrement des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, est de pouvoir apporter un appui pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, dans une logique de parcours.

C'est donc dans ce cadre que, depuis plusieurs années, la communauté de communes octroie deux subventions annuelles à la Mission Locale Nord-Isère (MLNI) pour l'insertion des jeunes et au groupe Osez pour une insertion par l'activité économique des adultes éloignés de l'emploi. L'intercommunalité facilite également l'implantation de ces deux structures sur le territoire en les hébergeant dans des locaux communautaires ou en participant financièrement à la location de locaux. Des conventions de partenariat et de financement existent avec Osez avant la fusion des intercommunalités en 2017.

Au fil du temps et de la structuration de l'intercommunalité, des liens se sont créés avec les principaux acteurs locaux de l'insertion et du service public de l'emploi. Aux côtés de ces acteurs, quand bien même elle n'en possède pas la compétence première ni n'en est le chef de file, la communauté de communes est en capacité d'assurer pleinement sa participation aux politiques d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire. Pour cela, elle peut s'appuyer sur ses deux directions : la direction du développement économique et touristique dont la politique publique a été votée en 2022 et la direction des services à l'usager en milieu rural dans son volet inclusion.

La mise en place du comité de travail « insertion-inclusion » en février 2023 a permis d'ouvrir un volet plus « social » ou socio-professionnel, en lien avec la dimension de services aux habitants portée par la direction ad hoc.

A l'origine, le comité de travail était intitulé « insertion sociale et professionnelle ». Le choix a été fait d'ouvrir la dénomination de ce comité pour l'appeler « insertion-inclusion » dans l'objectif d'élargir le périmètre de cette politique. De fait, les problématiques qui ont émergé du comité et qui ont été travaillées sont transversales avec d'autres politiques publiques déjà votées comme la politique de développement économique, les politiques enfance et petite enfance, la politique santé, mobilités, accès aux services publics en milieu rural, la politique déchets, culture et d'autres encore dont les orientations sont en cours d'élaboration comme la politique habitat-logement.

Le comité de travail a été ouvert aux élus de l'ensemble du territoire avec des délégations dans des champs les plus larges possibles. Au total treize élus ont contribué à la réflexion.

Les problématiques soulevées et auxquelles les participants se sont attachés à répondre étaient les suivantes :

- Quelle différence entre insertion et inclusion ? Quelle définition et quelles représentations ?
- Quels leviers actionner pour offrir aux habitants du territoire une société davantage inclusive ?

Déroulé des comités de travail :

- 1^{ère} réunion : 20 février 2023

Objectif : définition et représentations de l'insertion et de l'inclusion.

- 2^{ème} réunion et 3^{ème} réunion : 27 mars 2023 et 24 avril 2023

Objectif : Approfondissement des leviers identifiés permettant d'offrir aux habitants du territoire une société davantage inclusive. Propositions de pistes/orientations.

L'ensemble des comités a permis de faire émerger des propositions à développer en matière d'inclusion et d'insertion, permettant de tracer une « feuille de route » pour les orientations politiques annexées à la délibération.

Les différents axes ont été présentés à la commission transversale du 11 mai 2023 qui a émis des recommandations présentées au bureau communautaire du 5 juin 2023. Les membres du bureau communautaire ont décidé de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Prioriser des actions à effets rapides et mobilisant des moyens modérés, au regard également du nombre de personnes touchées ;
- Prendre en compte le changement du rapport au travail ;
- Améliorer l'image des métiers « dévalorisés » et les emplois possibles dans ces secteurs sur le territoire afin de limiter les problématiques de mobilité ;
- Explorer de nouveaux modes de mise en lien moins « conventionnels » (temps sportifs, ...) ;
- Avoir une attention particulière pour le public jeune et en particulier :
 - o Vulgariser la politique publique pour la rendre accessible au public jeune et au public en insertion
 - o Proposer une instance ad hoc de concertation avec les jeunes pour être au contact
 - o Ménager des temps de rencontre entre monde professionnel et jeunes pour aider à matérialiser/concrétiser les métiers, faciliter les recrutements

Le bureau communautaire a approuvé les orientations en matière d'insertion-inclusion dont les axes d'intervention sont :

- **Axe 1 : Prévenir les situations de vulnérabilité en agissant dès l'enfance**
- **Axe 2 : Développer une politique d'insertion socio-professionnelle en direction des publics fragilisés et éloignés de l'emploi**
- **Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale en agissant de façon transversale avec les autres politiques publiques**

La stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

 **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques de la politique publique en faveur de l'insertion-inclusion.**

 Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
54	Résidence d'artiste territoriale 2023-2026 : Convention de partenariat tripartite, compagnie Lamento		17 000 € pour une année pleine, soit 6 000 € pour 2023	
55	Partenariat avec l'association Les Nouvelles rencontres de Brangues (NRB)		27 000 €	

3. Politique publique agricole : Orientations stratégiques

→ Rapporteur : monsieur Spitzner, vice-président en charge de l'agriculture, la structuration des filières et du plan alimentaire territorial

RAPPORT

La thématique de l'agriculture, activité d'importance d'un point de vue économique, d'aménagement du territoire, et des questions alimentaires, relève de plusieurs échelons territoriaux en plus de l'Europe et l'État. Dans un premier temps, la région dans le cadre de sa compétence « économie » soutient les filières agricoles en proposant des plans dédiés. Par ailleurs, les communes au travers de la clause de compétence générale peuvent se saisir du sujet. Les communes et la communauté de communes ont fait évoluer les statuts de cette dernière en matière d'agriculture en décembre 2022 (délibération n°95.2022).

Ils confèrent les compétences suivantes à l'institution :

- Soutien des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions, des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire ;
- Promotion et animation d'un projet stratégique agricole et alimentaire territorial ;
- Soutien des projets en vue de favoriser les reprises, les installations nouvelles et le maintien des installations existantes ;
- Soutien au service de remplacement agricole des exploitations du territoire ;
- Soutien à l'agriculture en matière d'agro-environnement, en lien avec les enjeux du territoire.

Dans ce cadre, la communauté de communes développe d'ores et déjà plusieurs missions précises :

- L'agro-environnement : les mesures agro-environnementales avec le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), la démarche captage prioritaire de Chozelle – commune de Tignieu-Jamezieu, l'abreuvement des troupeaux (projet « mares et abreuvement sur le plateau de l'Isle Crémieu »), le soutien aux filières de qualité via le programme LEADER (projets Cholat, Oxyane...),
- La valorisation de l'activité et des produits agricoles : l'identification des points de vente directe par l'office de tourisme intercommunal, accompagnement d'initiatives faisant la promotion du monde agricole...
- L'accompagnement de l'activité agricole via l'aide au service de remplacement.

D'autres actions de la communauté de communes, via d'autres compétences touchent également la thématique de l'agriculture, à l'image de :

- Gestion de réseaux de cours d'eau et fossés dans les marais du Catelan, et désormais des marais de Morestel sur les communes des Avenières-Veyrins-Thuellin, d'Arandon-Passins, de Vézeronce-Curtin, du Bouchage et de Corbelin.
- L'accompagnement d'opérations de collecte de pneus usagers utilisés pour les silos à ensilage,
- L'aide à la formation à l'optimisation de la gestion des prairies, en parallèle des mesures agro-environnementale et Natura 2000.

Aujourd'hui, de nouveaux défis se présentent pour le territoire et son agriculture. Il s'agit de l'alimentation à l'échelle du territoire, l'intégration des enjeux du plan climat (les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, le stockage du carbone...), la préservation de la ressource en eau... qui s'ajoutent à ceux pris en charge actuellement par les différents échelons publics. Également, la communauté de communes fait l'objet de sollicitations de partenaires agricoles, de communes membres et autres acteurs, afin de les aider à développer leurs propres actions, qui pour certaines entrent dans le cadre de ces défis.

Dans ce contexte, et conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, des conférences des maires (développement économique et cycles de l'eau), et un comité de travail agriculture ont été organisés.

Ainsi, un nombre important d'élus municipaux se sont réunis à plusieurs reprises avec le vice-président en charge de l'agriculture, de la structuration des filières et du Plan Alimentaire Territorial (PAT). La méthode d'animation et de facilitation des échanges en intelligence collective a permis de faire émerger de nombreuses propositions.

Rappel des différentes étapes de travail :

28/06/21 : comité de travail - première prise de contact sur les enjeux et travail participatif en méthode « AFOM » Atouts/ Faiblesses/ Opportunités/ Menaces ;
16/12/2021 : Arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028, comprenant des actions en matière d'agriculture ;
03/02/22 : conférence des maires « Quel développement économique pour les Balcons du Dauphiné ? »
10/03/2022 : conférence des maires « Les Balcons du Dauphiné préservent la ressource en eau » ;
13/04/22 et 03/05/22 : 2 comités de travail – appropriation et déclinaison des orientations issues des conférences des maires sur l'économie, sur les cycles de l'eau, pour construire la politique publique agriculture, à intégrer au projet de territoire (récit prospectif, problématiques, objectifs opérationnels)
11/05/2023 : recueil des recommandations des 4 collèges de la commission transversale ;
05/06/2023 : présentation du projet de politique publique en bureau.

Ainsi, les différentes réflexions menées par ces instances ont permis de définir les objectifs stratégiques de la communauté de communes en matière d'agriculture. Les élus souhaitent une agriculture d'avenir pour les Balcons du Dauphiné, située au cœur des grands enjeux futur du territoire. Au-delà, les agriculteurs apparaissent comme un public majeur à prendre en compte sur les Balcons du Dauphiné, et par toutes les politiques publiques de la communauté de communes. Quatre axes d'intervention de la communauté de communes sont proposés :

- Axe 1** : Soutenir la profession agricole pour faciliter l'accès au foncier et assurer la reprise et le développement des exploitations ;
- Axe 2** : Promouvoir des pratiques agricoles qui préservent les ressources et la biodiversité ;
- Axe 3** : Accompagner l'adaptation et la participation des activités agricoles à l'intégration des enjeux énergie / climat ;
- Axe 4** : Développer une stratégie alimentaire locale et promouvoir la consommation locale.

Par ailleurs, et comme évoqué précédemment, la question agricole croise de façon transversale de nombreuses autres politiques publiques portées par l'intercommunalité, entre autres exemples :

- Tourisme / culture : les agriculteurs / producteurs sont inclus dans l'orientation tourisme « Animer et accompagner les acteurs du tourisme, intégrer des acteurs de l'économie de proximité ». Par ailleurs, les événements culturels peuvent être l'occasion de promotion des produits locaux issus de l'agriculture des Balcons du Dauphiné,
- Services à la population : un sein des services proposés par la collectivité (crèches, centres de loisirs...), comme par les communes, les circuits courts alimentaires doivent également être privilégiés,
- Développement économique : l'axe « Soutenir l'économie de proximité » intègre l'agriculture comme un volet de l'économie des Balcons du Dauphiné avec l'action « développer l'économie agricole et touristique ». Il s'agit notamment de développer les filières locales, et de faire le lien avec les entreprises d'une part et l'insertion d'autre part,
- Les cycles de l'eau : un axe fort de travail sera notamment de « soutenir le développement de pratiques et de filières agricoles locales favorables à la préservation de la ressource en eau » et par ailleurs le lien avec la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

 **Le président propose au conseil communautaire d'adopter les orientations stratégiques agricoles.**

● Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
82	Mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du système d'assainissement non collectif des bâtiments du site du Serverin à Parmilieu, société Nicot Ingénieurs Conseils		38 232 €	

● Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
48	Convention-cadre de partenariat entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et les agriculteurs du territoire			X
49	Protocole d'accord transactionnel entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et monsieur Effantin et madame Semezies		17 000 €	
50	Aménagement de la liaison voie verte / ViaRhôna de Crémieu à Saint-Romain-de-Jalionas, société Eric Comte		90 576 €	
51	Entretien de la ViaRhôna Ouest : Convention multipartite (communes, département de l'Isère, communauté de communes) relative à la répartition des charges d'entretien et d'exploitation de la ViaRhôna			X

4. **Ressources humaines : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)**
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

RAPPORT

Le Rapport Social Unique (RSU) se substitue aux différents rapports existants au sein des collectivités (bilan social et rapport de situation comparée). Il présente les données sociales de la communauté de communes (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations...) afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

● Le président propose au conseil communautaire de prendre acte de la présentation du RSU de la communauté de communes annexé au présent rapport.

5. Budget : Budgets principal, eau et assainissement en régie et en délégation de service public

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

RAPPORT

Le conseil communautaire de la communauté de communes a adopté au mois de mars dernier, son budget primitif, en procédant à une reprise anticipée des résultats pour le budget principal et les quatre budgets eau et assainissement, en régie et en délégation de service public (DSP), en raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Ces opérations comptables étant désormais achevées, il convient pour le conseil communautaire, d'approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs d'une part ainsi que d'affecter de manière définitive les résultats de l'exercice 2022.

1. Le budget principal

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget principal s'établissent à :

- 10 725 484,91 € en excédent de fonctionnement
- 10 942 065,23 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 5 362 742,45 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 5 362 742,46 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 10 942 065,23 €.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget principal (XX-2023 et XX-2023).**

● **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget principal de manière définitive (XX-2023).**

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

2. Le budget annexe eau potable en régie

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget eau potable en régie s'établissent à :

- 2 393 589,68 € en excédent de fonctionnement
- 1 519 711,37 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 436 153,81 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 957 435,87 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 519 711,37 €.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe eau potable en régie (XX-2023 et XX-2023)**

● **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe eau en régie de manière définitive (XX-2023).**

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

3. Le budget annexe assainissement en régie

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget assainissement en régie s'établissent à :

- 1 772 385,51 € en excédent de fonctionnement
- 2 152 968,59 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 698 605 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 73 780,51 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 2 152 968,59 €.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe assainissement en régie (XX-2023 et XX-2023).

Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe assainissement en régie de manière définitive (XX-2023)

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

4. Le budget annexe eau en DSP

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget annexe eau potable en DSP s'établissent à :

- 1 086 578,32 € en excédent de fonctionnement
- 244 527,17 € en excédent d'investissement.

Il est précisé que ces résultats prennent en compte les résultats d'un ancien gestionnaire non encore repris à ce jour suite au transfert de la compétence eau potable au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 651 946,99 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 434 631,33 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 244 527,17 €.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe eau en DSP (XX-2023 et XX-2023).

Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe eau en DSP de manière définitive (XX-2023).

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

5. Le budget annexe assainissement en DSP

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget annexe assainissement en DSP s'établissent à :

- 1 832 452,69 € en excédent de fonctionnement
- 1 302 366,81 € en excédent d'investissement.

Il est précisé que ces résultats prennent en compte les résultats d'un ancien gestionnaire non encore repris à ce jour suite au transfert de la compétence eau potable au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 099 471,61 €

- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 732 981,08 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 302 366,81 €.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe assainissement en DSP (XX-2023 et XX-2023).

Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe assainissement en DSP de manière définitive (XX-2023).

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

6. Dissolution des budgets eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP)
→ Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets

RAPPORT

Suite à une demande de la direction départementale des finances publiques, il convient aujourd'hui de procéder à la dissolution des budgets eau en DSP et assainissement en DSP.

En effet, les activités eau et assainissement doivent être regroupées au sein des mêmes budgets. Ces services doivent donc faire l'objet d'un budget annexe respectif unique par service.

Il est toutefois exigé de pouvoir retracer avec précision par un suivi analytique les opérations de chaque mode de gestion de ces dits services afin de respecter les obligations en matière de Service Public Industriel et Commercial (SPIC)

Ainsi, il convient de procéder à la dissolution des deux budgets annexes eau et assainissement en DSP, au 31 juillet 2023, budgets absorbés respectivement par les deux autres budgets annexes eau et assainissement en régie.

En raison de cette évolution, ces deux derniers budgets en régie doivent être renommés :

- Budget annexe eau potable
- Budget annexe assainissement.

L'ensemble des éléments de l'actif et de passif seront intégrés aux budgets annexes cités ci-dessus. Une fois ces deux budgets en DSP clôturés, les résultats devront être repris lors d'une décision modificative des deux budgets dits en régie.

● Le président propose au conseil communautaire de procéder à la dissolution des budgets annexes eau et assainissement en DSP (XX-2023 et XX-2023).

7. Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels : décision modificative du budget principal

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

Le budget annexe construction location de bâtiments industriels a été dissout au 31 décembre 2022 et absorbé par le budget principal, concernant les crédits afférents et l'état d'actif.

Afin de finaliser les opérations liées à la clôture de ce budget, il est nécessaire de procéder à des écritures d'ordre budgétaire, en réalisant un mandat au chapitre 16 et un titre au chapitre 27 pour 1 968 574,76 €.

En effet, sur le budget annexe figure une avance du budget principal au compte 16878. Cette dette se solde par la contrepartie du compte 27638 pour le même montant.

Cette décision modificative est neutre budgétairement et permet de prévoir les crédits nécessaires au passage de ces écritures comptables.

 **Le président propose au conseil communautaire de voter la décision modificative n°1 du budget principal 2023**

● Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
52	Mission d'inspection – convention avec le centre de gestion de l'Isère		Montant maximum de 2 500 € par an	